

Gisèle Halimi

(1927-2020)

Qui est Gisèle Halimi ?

Avocate, militante féministe et politique franco-tunisienne, Gisèle Halimi naît le 27 juillet 1927 à la Goulette (Tunisie) au sein d'une famille modeste et traditionnaliste.

Très tôt, elle prend conscience de ce que signifie être de sexe féminin dans la Tunisie des années 20 : être assignée aux tâches du foyer. Cependant, elle refuse de s'y conformer. A 13 ans, elle entame **une grève de la faim pour ne plus avoir à faire le lit de ses frères**. Après plusieurs jours, ses parents cèdent : une première victoire annonçant le début d'une lutte prometteuse.



Gisèle Halimi lors du meeting du M.L.F. après le procès de Bobigny 1972
©FRILET/SIPA

Défense de Djamila Boupacha

Djamila Boupacha est une activiste militante du FLN arrêtée en 1960 par l'armée française pour avoir prétendument préparé un attentat. Afin d'obtenir des aveux, elle est torturée et violée en détention par des soldats français. Gisèle Halimi décide alors d'assurer sa défense, qu'elle axe sur l'invalidité des aveux obtenus sous la torture. Et avec l'accord de Djamila Boupacha, elle fait publiquement état de son viol, et porte plainte contre X. Pour la première fois pour un procès de ce type, des médecins gynécologues sont convoqués comme experts.

Aux côtés de Simone de Beauvoir, elle médiatise ce procès afin de mettre en lumière les méthodes de l'armée française au moment de la guerre d'Algérie.



© Janine Niepce Roger Viollet

Procès de Bobigny

Figure du féminisme en France, elle est la seule avocate signataire du **manifeste des 343** de 1971 réunissant des femmes qui déclarent avoir déjà avorté et qui réclament le libre accès à l'avortement, alors réprimé en France.

Dans la foulée, elle fonde le mouvement **Choisir la cause des femmes**, aux côtés notamment de Simone de Beauvoir et de Jean Rostand.

En 1972, lors du **procès de Bobigny**, elle obtient tout d'abord du tribunal la relaxe pour Marie-Claire, une jeune fille de seize ans qui a avorté après un viol, du sursis pour la mère et la relaxe pour les deux amies ayant aidé Marie-Claire. Gisèle Halimi fait de ce procès une tribune contre la loi criminalisant l'avortement.

Ce procès contribue à l'évolution vers la **loi Veil** sur l'interruption volontaire de grossesse, en 1975.

De même, sa stratégie de défense médiatisée de deux jeunes femmes victimes en 1974 d'un viol collectif jugé en 1978, **Anne Tonglet et Araceli Castellano**, contribue à l'adoption d'une nouvelle loi en 1980, définissant clairement l'attentat à la pudeur et le viol, permettant de **reconnaître ce dernier comme un crime**, alors qu'il était traité jusqu'à le plus souvent comme un délit en droit français.



Marie-Claire Chevalier, défendue par Gisèle Halimi
© VILLEDIEU/SIPA

Carrière Politique

Proche de François Mitterrand, elle est **élue députée** lors des élections législatives de 1981, un mandat qu'elle occupe jusqu'en 1984. Militant pour la parité en politique, elle obtient en 1982 le vote d'un article de loi autorisant des quotas par sexe aux élections, mais le texte est annulé par le Conseil constitutionnel. Aux côtés de Robert Badinter, elle est à l'origine de la loi abrogeant la **distinction de la majorité sexuelle** pour les rapports homosexuels. À partir de 1985, elle occupe plusieurs fonctions successives à **l'UNESCO** (ambassadrice de la France, présidente du comité des conventions et des recommandations) puis à l'ONU

(conseillère spéciale de la délégation française à l'Assemblée générale, rapporteuse pour la parité entre hommes et femmes dans la vie politique). Elle est en outre l'une des fondatrices de l'association altermondialiste ATTAC en 1998.



© Getty Images